



Litige cours a distance servais/ creandis

Par **jojohanna**, le **06/03/2012** à **10:12**

Bonjour,

Je rencontre actuellement de gros problème avec ces 2 sociétés (gérées par la meme personne).

J'ai fait stoppé les prélèvements bancaire, car étant au chômage pendant une période, je ne pouvais continuer à payer pour ces cours.

De plus, leurs cours sont obsolètes, incomplets, aucun suivi pédagogique...

Je recois depuis maintenant quelques mois, de nombreux appels de CREANDIS, me laissant des messages sur mon répondeur.

Cette société m'envoie également des mails, me réclamant 800€. Je ne les prends evidemment pas en compte, étant donné que ce n'est que des mails, rien ne m'a été envoyé sous recommandé A/R.

Ayant changé d'adresse depuis quelques mois , cerise sur le gateau, CREANDIS a cherché à me contacter sur MON LIEU DE TRAVAIL. La personne a osé demandé mon adresse personnelle à ma standardiste...Il me semble que cela devient du harcèlement, de plus une atteinte à ma vie privée...

Pour le moment ils sont bien embêtés, car ils n'ont aucun moyen dde m'envoyer des recommandés, étant donné qu'ils n'ont pas mon adresse.

Que me conseillez-vous de faire ?

Lorsque je les ait appelé pour connaitre les clauses de résiliation, le seul cas de force

majeure selon eux est le DECES de l'étudiant !!! C'est inadmissible.

Que me conseillez vous de faire ?

Etre au chômage et avoir peu de revenus n'est-il pas un cas de force majeure pour résilier ce type de contrat ?

D'autre part, il ne me semble pas avoir reçu leur contrat sous lettre recommandée, hors il me semble que cela figure dans le code de l'enseignement à distance, ils sont normalement dans l'obligation d'envoyer le contrat en recommandé A/R.

Quelles démarches dois-je effectuer d'après vous ? Signaler le harcèlement auprès de la police, par une plainte ou une main courante ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **06/03/2012** à **19:21**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à CEFODIS dont le nom commercial est Cours SERVAIS au 17, rue du Pont aux Choux 75003 PARIS;

Dans cette lettre vous indiquez que vous avez de très grave problème financiers suite à votre perte d'emploi et qu'il ne vous est plus possible de vous payer des cours d'enseignement à distance.

Vous précisez que c'est au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education que vous faites votre résiliation de contrat, car pour vous la perte de votre emploi est un cas de force majeure.

Vous indiquez qu'en cas de litige, vous attendrez l'assignation devant la juridiction compétente pour le faire régler.

Vous ajoutez que tout harcèlement par téléphone et atteinte à la vie privée de la part de CREANDIS société de recouvrement, dont le gérant est Mr Jean BAUDARD également Président des Cours SERVAIS, vous donnera le droit d'engager des poursuites auprès du Procureur de la République.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **Gretchen**, le **24/04/2013** à **15:04**

Bonjour, j'ai aussi été harcelée par creandis. suite à une maladie grave j'ai été contrainte d'arrêter mes cours (Bts esthétique chez karis formation) et je ne pouvais plus payer car je ne travaillais plus. Quelques temps plus tard je reçois des appels de creandis me réclamant 5600 euros. j'ai dit que je ne pouvais pas payer cette somme. au cours des mois suivants ils me

harcelais,m'appelant chaque jours,me menacant de saisir mon compte ,d'envoyer un huissier .j ai fais deux tentatives de suicide,et je le leur ai dit que c a cause d'eux que je suis retrouvee dans cet etat.ils m'ont envoye des mails me disant de regler la totalite de la somme sous huit jours.et puis ne pouvant pas payer je ne repondais pas.aujourd'hui ca fait 4 a 6 mois que je n ai pas eu de leur nouvelle.

Par **pat76**, le **25/04/2013** à **16:19**

Bonjour Gretchen

Vous aviez envoyé une lettre de résiliation de votre contrat d'enseignement à distance à Karis et Formation par courrier recommandé?

Vous êtes en possession d'une copie de cette lettre de résiliation?

Vous aviez déposé plainte contre Créandis auprès du Procureur de la République pour harcèlement moral?

Vous avez conservé les mails qui vous avaient été envoyés par Créandis et vous aviez noté les jours et les heures des appels téléphoniques?